LE VERIDIQUE OU COURIER UNIVERSEL

(DICHRE VERUM QUID VETAT?)

Du 15 MESSIDOR, l'an 4 de la République Française (Dimanche 3 JUILLET 1796, v. st.)

Nouvelles officielles de la soumission des chouans dans les départemens d'Ille et Villaine, Morbilian et Côtes-du-Nord. - Combat sur la rive du Rhin , entre les républicains et les émigrés , qui se battent crs dése pérès. - Réflexions sur l'arrêté du conseil des cinq-cents, concernant les mandats. - Pasquinade sur Louvet. - Vol die courier de la malle allant de Lyon à Bord aux. - Guerre civi e dans le Milanais.

NOUVELLES OFFICIELLES. REPUBLIQUE FRANÇAISE.

the property was not a property and

e pros lie; le

la valoi du

eu et t contoutes

ne une là tous sanc-

f de la rales, quieu.

u con-

t dans char-

ur cet reuva

és qui e rentant à

contre

n son

luxe.

nt 44

sieurs

roie à

d'un

ins la

on de

après nt eu

ation

outes

blis-

édu-

ojets

sous

épar-

nfor-

'édu-

des

teur

v. 10

tres-

return a

Rennes, le 3 messidor, an 4.

Le commissaire du directoire exécutif, près le département d'Ille et Vilaine, au directoire exécutif.

La situation de notre département n'est plus la même; la paix commence à renaître; l'ordre se rétablit de tous côtés; les chouans apportent leurs armes; ils jurent fidélité à la république. Les ci-devant districts de Fougères, de Vitré, de Rhédon et la Guerche, sont dans une tranquillité parsaite.

Le régime constitutionnel, en s'établissant dans ces contrées, va les pacifier complettement; nous n'aurons plus à redouter que quelques brigands assas-sins, dont une surveillance sévère nous aura bientôt purgés.....

Signé BEAUREGARD.

Au quartier - général, à Rennes, le 4 messidor, an 4.

Le général de división, c'hef de l'état - major-général de l'armée des côtes de l'Océan, au directoire executif.

Citoyens directeurs,

Le général Hoche m'ayant ordonné de vous rendre compté exactement de la soumission et du désarmement des chouans; je m'empresse de suivre ses intentions. Quatre cent dix fusils ont été déposés à Vitré; trois cents à la Guerche, cent quatre vingt à Hoheae, près de quatorze cents dans le district de Fougères, dont sept cent cinquante à Fougères même. Les districts de Renaes et de Montfort do vent les déposer aujourd'hui et demain, et toutes les bandes du Morbihan, avant le 8. Louis de Frotté, qui commande celles de Normandie, est en pourparler. Cet heuseux résultat de la prudence et de la fermeté avec lesquelles le général! Hoche a exécuté votre arrêté du 7 nivose, fait espérer à tous les amis de la république, que la tranquillité sera bientôt rétablie dans ces malheureuses contrées, Déjà, dans plusieurs départemens, les habitans des campagnes se livrent avec sécurité à leurs travaux.

Signé HEDOUVILLE, Salut et respect:

Au quartier-genéral de Moncontour, le 4 messidor, an 4.

Le général en chef, au directoire exécutif. Citoyens directeurs,

Je vous annonce que les chefs chonans du département du Morbihan, ont fait leur soumission aux loix de la république, et qu'à leur exemple, les habitans des campagnes déposent les armes qu'ils avoient reçues

d'un gouvernement ennemi. Le chef vendéen Beaumelle, frouvé les armes à la main, a été sué; par suite de sa mort, on a trouvé qua-tre barils de pondre et quatre caisses de gargousses.

Les émigrés Montjean et Grandjon, arrêtes dans la maison du premier, ont élé jugés, condamnés à mort, et exécutés. Beaucoup de leurs semblables ont, par un prompt départ, évité un sort pareil. Signé L. Hocne.

Extrait d'une lettre du général Dutilh, au général de division Hedouville.

Nantes, le 6 messider, an 4. Je vons annonce la reddition de Sapineau, chef vendeen, de ses deux frères et d'un cousin qui sont venus me trouver, et se soumettre aux loix de la république.

ARMÉE DU RHIV.

AU REDACTEUR. - Stral ourg, le 10 nessidor.

Notre armée sur l'autre rive d Rhin. fait des progrès; elle a attaqué les ennemis ava thier dimanche, vers six houres et demie du soir; ils se sont défendus opinia-

Hier après diner, on adû faire l'attaque d'Offembourg; effectivement la canonnade a commencé vers 3 heures; à la suite de cette canonnade, le contre s'est avancé de demi-lieue; mais on n'a pas encore de nouvelles offi-cielles qu'Offenbourg soit pris. La canonnade a duré toute la nuit. On assure que tout le corps des émigrés ; fort de 6 à 7 mille hommes, est à présent réusif à l'armée ennemie, et qu'il se bat en desespéré. Toute l'armée du Rhin doit passer par ici à Kehl. 60 mille hommes sont deja sur l'autre rive : on attend aujourd'hui le restant d'environ 20 à 30 mille hommes.

ARMEE DES CÔTES DE L'OCÉANA Au rédacteur. — AVRANCHES, 8 messidor. Je vous ai mandé, dans son tems, la reddition d'une partie des chouans qui désoloient ce malheureux pays. Nous n'avions alors que des nouvelles officielles ; à présent les choses se passent sous nos yeux. Mardi dernier 3 du conrant, il nous arriva deux chefs de l'armée de Bois-Gui; ils avoient été précédés les jours d'auparavant par une multitude de leurs soldats. Bois-Gui , Chalus , Saint-Gilles , etc. et partie de leurs Aroupes s'étoient rendus à Fougères. Hier deux chels d'une division de Frotté, sont arrivés ici avec une avantgarde, et aujourd'hui une colonne entière va déposer les armes. Vous croirez sans peine que ces succès dé-solent nos jacobins; ils ont le rire sur les fèvres, et la mort dans le cœur. Mais ils se consolent en voyant qu'un commissaire atroce du pouvoir exécutif, séant à Saint-Lo, nous écrase. Nos commissaires d'ici, celui de notre municipalité, celui de la municipalité du canton, celui du tribunal correctionnel, sont d'abominables terroristes. Faites connoître notre position au public; que l'on sache que nous ne battons les chouans, que pour tomber entre les mains des terroristes les plus forcenés.

PARIS, 14 messidor.

Le conseil a déclaré qu'il passoit à l'ordre du jour-sur toute proposition tendante à admettre les mandats à un cours au-dessous de leur valeur nominale.

Et cet arrêté ayant la forme d'un ordre du jour, ne laisse au conseil des anciens aucun moyen d'éclairer la question dont il s'agit.

Ainsi, le conseil des cinq-cents a pris sur lui d'autotoriser et de justifier, en quelque façon, le mouvement séditieux de ces jours passés.

Il a diminué d'autant la puissance du directoire,

pour en réprimer un pareil.

Il a trompé les espérances que les cultivateurs avoient dù concevoir sur la parole du pouvoir exécutif.

Il a repoussé l'approvisionnement, ou mis les mal-veillans à portée de le repousser par la violence, et en s'emparant des denrées pour le douzième de leur valeur.

Et il ne peut ignorer que seux qui se permettent ces violences ne sont ni les ouvriers, payés en argent depuis un mois, ni le surplus du peuple de Paris, qui voyoit les prix des productions et des marchandises se proportionner aux salaires.

Il ne peut douter que ce sont ces mêmes hommes que

Behouf et ses complices chercholent à rassembler ets faire marcher en masse, pour égorger le directoire et les deux conseils.

L

Pice

pa

car

les

Bo

méi gne

aé

éto

Bor

U

d'u

bar

sou

de i

ser .

les l

bert

du g

se fo

fait

Plus

se ba

cès p

lutio

II

attis

0

atten

état

nise

trich

tout-

napa

plus

·Q

D'

U

0

C'est donc au péril de sa vie que le conseil des cinqcents fait cette marche rétrograde, et donne cette puissance, ce point de ralliement à ses ennemis.

Cependant, que deviennent les loix sur la contribution ioncière, sur les fermages, sur les postes et messageries?

Que devient l'établissement des mandats au cours du bled, dans ces trois grandes branches de gouvernement et d'administration?

Le marchand payé en valeur nominale pourra-t-il solder les frais de transport en valeur métallique oa mandats au cours da grain?

Ces frais de transport lui coûteroient plus que ce qu'il retireroit de sa marchandise.

Le cultivateur payé en valeur nominale, et insulté de plus, maltraité sur les marchés, pourra-t-il acquitter les fermages et la contribution foncière en argent, en grain, ou en mandats au cours du grain ?

La république qui ne peut acheter, ni une planche, ni un clou, ni une courroie, ni un boisseau de farine, sans le solder en argent ou en mandats au cours ; et les principaux fonctionnaires payés en valeur de grains ou mandats au cours du grain, pourront-ils continuer cet usage et ce service , en ne retirant des biens nationaux que le dixième de ce qu'on en avoit espéré, lorsqu'on les a mis en vente pour des mandats?

Pourrent-ils continuer ce discours ei absurde dans la bouche des législateurs : Quoique le mandat de cent francs ne vaille que dix francs pour le service public et pour le nôtre, il vaudra néanmoins dix fois plus ou cent francs effectifs pour acquitter les dettes les plus légitimes et pour vuider les magasins des marchands, les ateliers des fabriques, les granges des fermiers. Nous voulons deux poids ei deux mesures

Comment comprendre ce langage dans l'état même le plus paisible?

Comment le comprendre sur tout, lorsqu'il donne ou qu'il rend à un parti de conjurés que le gouvernement avoit vaincus, qu'un petit nombre de loix justes et prudentes alloient dissiper entièrement, le pouvoir de troubler encore la tranquillité publique, celui de prendre les armes et de frapper les législateurs euxmêmes sur leurs chaises curules ?

Des législateurs doivent y regarder à deux fois, quand on peut leur dire : Ce que vous avez décrété est injuste; l'exécution en est impossible; elle mettroit les armes dans les mains des conspirateurs que poursuit votre amour pour la patrie.

Crispin tout bouffon qu'il est, ne doit pas occuper trop long teme la scène. On se rappelle ce précepte dramatique toutes les fois qu'on a occasion de parler de Louvet; il faudroit en parler tous les jours, si on vouloit relever toutes ses sottises; mais on passe sur la place devant polichinelle sans le regarder, soit qu'il se batte avec le diable, soit qu'il fasse grotesquement l'amour à sa bonne amie.

Louvet jouoit ce dernier rôle, (et c'est lui qui nous l'apprend) lorsqu'on a sonné à sa porte, il y a 3 jours; il laisse sonner; on force sa serrure. Le héros amoureux

s'arme l'un pistolet, mais l'éfonceur de serrure s'enfuit. Louvet soupçonne que l'on vouloit déposer chez lui des pièces propres à le compromettre. Qu'il est extravagant, ce Louvet! C'est l'inverse d'Harpagon qui croit toujours qu'on veut le voler : Louvet croit toujours qu'on cons-

abler ets

ectoire et

des einq-

ette puis-

a contri-

postes et

cours du

rnement

urra-t-il

ique ou

ce qu'il

insulté

quitter

nt, en

anche,

farine,

urs; et

grains

tinuer

natio-

lors-

lans la

cent

public

plus es les

mar-

s des

sures

nême

onne

erne-

ustes

woir

ui de

eux-

ois,

é est t les

suit

uper

pte rler , si

sse

oit

28-

ous

18 3

135

Le nommé Clémençon courier de Lyon à Marseille, parli le 2 du courant poar cette ville, a été volé entre la Palud et Pierre-Latte, vers les sept heures du soir; par une vingtaine de brigands qui avoient pris la précaution d'amener avec eux une charrete pour recevoir les effets. Un seul des voleurs a été arrêté. Conduit à Boullène pres le pont Saint-Espr t, il s'est refusé obstinément dans son interrogatoire à donner aueun renseignement sur lui et sur ses complices. Ce qui est trèsétonnant, c'est qu'il a été jugé militairement, et qu'il a été fusillé des le troisième jour. On assure que la malle étoit richement chargée.

- Nous apprenons dans le moment que le courier de Bordcaux à Lyon vient d'être volé près de Montbason, THE PARTY OF THE P

Une malheureuse rentière s'est précipitée ce matin d'un quatrième étage dans la rue Saint-Honoré, à la barrière des Sergens; une autre vient de se jeter à l'eau sous le pont Saint-Michel! Et le corps législatif vient de maintenir la loi du 28 ventose, c'est-a-dire, de laisser subsister la cause de tant de maux!

On écrit du Milanais que la guere civile a éclaté parmi les habitans, dont les uns se sont déclarés pour la liberté, tandis que les autres tiennent encore à la forme du gouvernement.

Un autre genre de guerre plus cruelle, est celle que se font, dit-on, les propriétaires et les prolétaires. Si ce fait est vrai, les combats de ces deux partis doivent être plus fâcheux que les autres, parce que la multitude qui se bat pour dépouiller les riches, se permet tous les exes propres à remplir ses projets, et à opérer la dissolution de la société.

Il est aisé d'imaginer que les partisans de l'Autriche ttisent le feu de la discorde.

On fait répandre à dessein le bruit que les renforts ttendus de Vienne, vont remettre les autrichiens en état de reprendre l'offensive.

D'un autre côté, on public que la république de Venise et les grisons, vont embrasser la cause de l'Au-triche, ce qui, dans les circonstances actuelles, paroît tout-à sait invraisemblable.

Quoi qu'il en soit de tous ces saits vrais ou controures, leur ensemble expliqueroit le déplacement de Buoaparte qui, de Vérone, s'est rendu à Tortone, où il est pus à portée de surveiller et de contenir les mécontens.

Lettre au rédacteur.

Vous n'avez dit qu'un mot du gouvernement actuel la France, et de la nécessité de s'y rallier, par BENJAMIN CONSTANT. Voici, sur cet ouvrage, elques réflexions plus étendues.

Le style de cette brochure est quelquefois rocailleux; commencement de la préface je lis une phrase qui

se fermine par d'amers remords; que que lois il est vague, témoin cette autre phrase encore de la préface : La république à laquelle est attaché tout ce qu'il y a de noble et de grand dans les destinées humaines; mais al faut amaiyser le fonds de l'ouvrage.

Le premier chapitre traite des hommes qui ont aftaque la convention. L'auteur ne peut , tout en cherchant à l'excuser, s'empêcher de la couvrir d'approbre par des aveux en quelque sorte involontaires. Il est force de convenir de ses foiblesses inexpiables, pour ne rien dire de plus; et ce qui est peut être le comble de l'avilissement, d'avoner que sa conversion fut ines-pérés. Mais je ne sais où M. Constant a été prendre que ceux qui s'étoient proclamés les organes de l'opinion publique « resuserent d'accorder un pardon qui » seul pouvoit sauver leur patrie, à ceux qu'ils laus-» soient maîtres de sa destinée, et qu'ils forçoient » ainsi à s'emparer par la violence de l'impunité qu'ils auroient consenti à mériter. »

On ne peut pas désendre la convention d'une manière plus outrageante; et vous remarquerez, comme une extrême mai-adresse, que le gouvernement, dent M. Constant se fait l'apologiste, est composé de citoyens

qui tous marquoient dans cette convention.

J'ignore quels sont ces hommes qui, au nom de la nation, s'étoient proclamés les organes de l'apinien publique, et qui ont resusé de pardonner. Je ne vois, dans cette ctrange assertion, qu'une double supposition de l'auteur pour excuser la violence qui, suivant lui, s'est emparée de l'impunité.

a Quel étois ce délire inexplicable qui les entraînoit à répéter aux conventionnels, que des qu'ils auroient » déposé leur puissance on s'occuperoit de leur châ-" timent?"

Je demande, moi, où il étoit ce délire ? car je n'en ai jamais oui parler qu'à M. Constant.

« Ils leur démontroient que le pouvoir seul étoit » leur égide, puisqu'ils leur faisoient un crime de » vouloir garder ce pouvoir. » Je vous entends: Vous prétendez les justifier de l'avoir gardé, par le besoin de pourvoir à leur securité. Avec ce motif-là vous excuserez, vous légitimerez tout ce qu'il vous plairs. Mais je vous déclare.

au nom de tous les honnêtes gens, qu'ils ne voudroient pas pour leur compte d'une telle apologie.

Ch. II. De la force que les circonstances nétuelles donnent au gouvernement.

Ce chapitre contient des aveux remarquables. En vendémiaire, dit l'auteur, le peuple pouvoit se déflarer contre les gouvernans. Il pouvoit ne voir que des hommes, non une convention à renverser; on ne lui

demandoit pas une révolte, mais une décision.

P. 27. Il dit ailleurs qu'avec raison les gouvernemens étrangers sont loués de ce qu'ils s'opposent aux

révolutions, qui font toujours un grand mal.
P. 29. « Le peuple se prononce par des faits. Le 14 » juillet il s'est pronencé pour la liberté; le 10 août » pour la république; le 9 thermidor, le 4 prairial » contre les anarchistes. Voilà son vœu. »

Qu'appellez-vous le peuple ? Est-ce que la multitude, la populace, le peuple même de Paris est le peuple français ? Le peuple se prononce par des faits. Le 31

mai il s'est prononcé pour la terreur et l'anarchie. Le s septembre pour les massacres. Direz-vous l'acharshie, les massacres, voilà sen vœu. Vous vous écriez: Ce n'est pas le peuple qui a fait le 31 mai et le 2 septembre. Je vous assure que la foule étoit très nombreuse le 31 mai; vous savez que le peuple a laissé faire le 2 septembre, et vous n'ignorez pas que le 10 août une tres-grande partie des habitans de Paris ne combattirent pas, et qu'à une portion très-considérable de ceux qui avoient pris les armes, c'est le courage, non pas l'intention et le desir de défendre le trône qui a manque. Vous devriez savoir que le peuple, qui croit quelquesois avoir un vœu, n'a jamais que celui qu'on lui inspire, et avec quelle aisance an incline sa volonté quand on a gagné ou usurpé sa confiance. Vous savez que votre révolution a commencé par des cris de pive le roi; que l'étion vous a dit qu'il n'y avoit que trois républicains dans la France entière en 92, et Robespierre, que la république s'y était glissée par une trouée révolutionnaire.

M. Constant, dans ce chapitre, compare les terroristes, à un bataillon quarré qui renferme une artillerie cachée. Il les peint comme un phénomère créé par la révolution, comme une milice dont le gouvernement sera toujours assuré dans les grandes occasions; opposés à lui lorsqu'il n'est pas attaqué, ils seront à lui dès

Cette prédiction, calquée sur l'événement de vendé qu'on l'attaquera. miaire, n'a pas été plutôt faite qu'elle a été démentie par Pévénement de prairial. Les terroristes eux-mêmes ont voulu renverser de fond en comble, égorger le gouvernement auquel M. Constant les donnoit pour auxiliaires perpétuels. Il y a je ne sais que le faialité atta-chée à toutes ces prophéties politiques. On se souvient de celle de Jean-Jacques sur les russes. Cétoit un peuple, dont la grandeur précoce alloit finir; depuis la prophétie, cette grandeur n'a cesse de s'accroître.

Les terroristes sont des coupe-jarets qui appartienment dans tous les tems à ceux qui veulent et peuvent les payer. (La suite à demain.)

CONSETL DESCLINQ-CENTS

Séance du 14 messidor.

Le directoire exécutif demande, par un message, qu'il soit ouvert un nouveau crédit au ministre des

Renvoyé à la commission des dépensess.

Enjubault au nom d'une commission, fait adopters un projet de résolution qui fixe le chef-lieu de l'administration municipale du canton de Beaumont , département de la Muyenne, dans la commune de Vany.

Zangiacomy, an nom d'une commission spéciale,, foit un rapport sur la pétition d'un grand nombre de creanciers des corporations qui n'ont pu produire,, dans le délai fixe, leurs titres de créances au liquidateur-général, parce que les administrations départemen ales n'ont pu ell s-mêmes apposer, dans ce délai Mices titres de créances, les visa et certificats prescrits pan les decrets.

Il propose une résolution qui proroge jusqu'au premier nivose prochain, le délai fixé pour l'apposi-

tion de ces visa, et jusqu'au premier pluviose suivant celui établi pour la remise des titres au liquida-teur-général. — Adopté.

Le président de l'institut national des arts et sciences, écrit au conseil qu'en vertu de la loi du 3 brumaire, il y aura séance publique, où les députés seront admis

sur la présentation de leur carte.

Un message du directoire avoit exposé au conseil la nécessité d'augmenter de six commis-greffiers, le nombre de ceux déja employés au tribunal de police correctionnelle du canton de Paris.

La commission reproduit le projet qui autorise cette

augmentation:

Ce projet fortement combattu par Camus, est renvoyé à la commission des dépenses.

Savary soumet de nouveau à la discussion un projet de résolution qui subordonne les commissaires des guerres

aux généraux en chef.

Villers : Je m'oppose à l'adoption de ce projet. Je ne crois pas comme la commission, que la loi du 28 nivose qui se trouve annulée par la présente résolution, soit insuffisante pour le service. D'ailleurs elle n'a pas les inconvéniens que celle-ci présente. En détruisant l'indépendance des commissaires des guerres, elle donne des bases stables à la comptabilité; la loi qu'on vous présente ne détermine pas d'une manière précise les limites de l'autorité administrative et du pouvoir militaire. Elle n'a pas même l'avantage de réprimer les déprédations qu'elle ne fera qu'augmenter par une confusion anarchique.

Une malheureuse vérité, c'est que beaucoup de commissaires des guerres, soit par ignorance ou par des motifs plus coupables encore, prêtent la main aux dilapidations les plus monstrueuses; cette loi leur donnera les moyens de s'assurer l'impunité, ils satisferont aux demandes les plus injustes, les plus exagérées pour acquérir par-là le droit de voler à leur aise. Je demande

la question préalable.

Aubry propose quelque modification au projet de la commission, qu'il trouve vague et insuffisant.

Sur la proposition de Blad et de Richard, le conseil renvoie ce projet à un nouvel examen de la commission, à laquelle sont adjoints Aubry et Villers.

Le directoire, par un message, annonce au consell que plusieurs fonctionnaires publics ont donné leur demission pour insuffisance de traitement. - Renvoye à la commission des dépenses.

Le président annonce que la commission des finances invite le conseil à se former en comité secret.

Les tribunes sont évacuées.

A 4 heures et demie la séance a été publique. Le conseil devant reprendre le comité général demain des les onze heures, les membres du bureau central no seront admis à la barre que le 18.

DUPRÉ, rédacteur.

AVIS.

Le prix du journal est irrévocablement fixé à 7 liv s s. en num. pour 3 m. ou valeur représentative en pa On s'adresse au citoyen Beroux , rue des Pretre

S. G. l'Auxerrois, nº. 42.

Do l'imprimerie de LE NORMANT, rue des Pretres Saint-Germain-l'Auxerrois,

0

Arres =Lpar roya adre prop

N

L'ar manqu velles Dan

Indes,

quart Il y moyen tenu po vement françai Suiv

du got Phonne uivre Les jours,] consoli

RÉ

Extrait

L'am